



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 38099

Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les inquiétudes exprimées par les notaires quant à l'avenir de leur profession. En effet, la commission Darrois doit rendre à la fin de l'année 2008 le rapport qui lui a été commandé par le Président de la République afin de dessiner les contours d'une « grande profession du droit ». Cette commission préconiserait, entre autres, l'ouverture de la rédaction des actes relatifs à l'immobilier à des avocats spécialisés. Ainsi, une grande partie du travail des notaires pourrait, à l'avenir, être effectué par les avocats dans le cadre d'une profession unique. Ce serait donc la disparition du notariat et surtout des garanties qu'il apportait par une assurance collective et solidaire de toute la profession pour toutes ses activités et la sécurisation des fonds clients. D'autre part, cela signifierait la fin de l'égalité pour tous par un tarif fixé par l'État et ce serait aussi la fin des petits actes, des petites successions et du rôle social et redistributif du tarif, les plus aisés contribuant pour les petits actes dont la rémunération ne couvre pas le prix de revient. La structure même de l'institution notariale serait ainsi menacée de disparition, alors que le service public notarial a fait ses preuves depuis des siècles, tant par sa proximité (accès facile à ses services par son implantation sur l'ensemble du territoire) que par sa fonction spécifique de conseil patrimonial avec les familles. Par conséquent, il souhaiterait connaître ses intentions et savoir si elle entend prendre en compte la spécificité de la fonction de notaire.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait savoir à l'honorable parlementaire que le 30 juin 2008, le Président de la République a confié à Me Jean-Michel Darrois la mission de présider une commission composée de personnalités aux expériences diverses à laquelle il a demandé de formuler des propositions visant notamment à créer en France une grande profession du droit, à préciser les formes que cette profession pourrait prendre, et à promouvoir une réforme profonde des structures d'exercice des professionnels du droit. Le Gouvernement ne se déterminera sur ces propositions qu'après en avoir pris connaissance et après une concertation avec l'ensemble des professions juridiques concernées.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38099

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10853

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2375